

ciers, généralement peu favorables au XII^e siècle à l'affranchissement des paysans sur les domaines royaux, aident volontiers les serfs à s'émanciper sur les terres seigneuriales ou sur les biens d'Église, pour affaiblir l'autorité rivale de la leur, celle de la féodalité. L'Église, au début violemment hostile à l'émancipation paysanne, comme elle l'était à l'émancipation ouvrière, parce qu'il en résultait d'abord une diminution de ses revenus, finit par s'y rallier progressivement, à mesure qu'elle s'aperçut de la puissance d'un pareil levier, pour la colonisation ou l'amélioration de ses immenses propriétés. La bourgeoisie urbaine favorisa de toutes ses forces la liberté rurale. Les communes se déclarèrent avec décision pour les paysans contre les nobles et contre les clercs, leurs communs adversaires. Leur premier soin après leur victoire, notamment en Italie, était de proclamer, en vertu des droits de l'homme, inaliénables, malgré « la ruse ou la force » sur lesquelles reposait le servage, l'émancipation des tenanciers ruraux, dont elles-mêmes donnaient l'exemple. Enfin, les propriétaires finirent par s'apercevoir que le vrai moyen de conserver leur prépondérance sociale était d'exploiter à leur avantage un mouvement irrésistible, en faisant de la concession des libertés rurales une nouvelle source de profits directs et indirects, un nouveau moyen de restaurer par le prestige de la fortune, l'autorité que la tradition ou la naissance ne suffisaient plus à leur conserver.

Caractères de l'émancipation rurale et variété des modes de concession. — La résistance devint d'ailleurs bientôt impossible ou périlleuse, en présence de l'effervescence qui, depuis le XII^e siècle, se manifestait dans les campagnes d'Occident. Les paysans, résolus à devenir libres, ne reculaient devant aucun sacrifice, aucune ruse, aucun moyen de coercition. Tantôt, ils offrent aux seigneurs besogneux de grosses sommes d'argent, fruits de longues économies, pour obtenir la charte d'affranchissement. Tantôt, ils